



PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Bilan et chiffres 2021

Des compétences diversifiées
au service des territoires

environnement
paysage

politiques publiques
urbanisme
forêt
biodiversité
transition énergétique

accompagnement
réglementation
stratégie **risques**
projets

contrôles
eau territoires
habitat
accessibilité
aménagement

mobilité
agriculture
expertise
procédures
logement



La DDT en action et au service des territoires du Puy-de-Dôme

CHIFFRES CLÉS 2021

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 a de nouveau été très particulière et nous a demandé de nous **adapter** à plusieurs reprises dans notre fonctionnement afin de poursuivre nos missions et d'**accompagner** les filières les plus concernées avec un objectif majeur de relance de l'économie de notre territoire. Les équipes de la DDT se sont ainsi fortement mobilisées dans la mise en œuvre du **plan de relance**, en tant que service instructeur ou en facilitant l'émergence de projets qui ont pu bénéficier de ces mesures de **soutien exceptionnel**.

Au-delà de la crise et de la reprise économique, nous retenons également de l'année 2021 plusieurs éléments marquants dans les politiques publiques ou dans les actions que nous portons en faveur de la **transition écologique** et de la **résilience** des territoires et notamment :

- un nouveau cadre départemental pour la gestion de la sécheresse et la mise en place de la gouvernance du projet de territoire pour la **gestion de l'eau** sur l'Allier aval,
- le déploiement des programmes de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) : conventions d'adhésion validées et chefs de projets recrutés pour les 32 « **Petites Villes de demain** », signature de 14 contrats de relance et transition écologique (CRTE), plan Avenir Montagnes...
- la conduite d'opérations d'envergure pour rénover l'**immobilier** de l'Etat sur les principaux sites de l'agglomération clermontoise (Léo Lagrange, Marmilhat et cité administrative).

Au quotidien, les équipes de la DDT sont pleinement mobilisées, avec des postures diverses – **accompagner** – **financer** – **réguler** et sur des domaines variés : agriculture, environnement, logement, cadre de vie, mobilités, risques... au service des territoires et des projets des acteurs locaux et de nos concitoyens.

Nos métiers évoluent, notre organisation s'adapte, nos procédures se dématérialisent... avec la volonté constante de **répondre aux besoins** des habitants de notre département et de **préparer** les territoires aux enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement **climatique**.

Guilhem BRUN
Manuelle DUPUY

SOMMAIRE

La DDT en action pour

- *p3 - accompagner les territoires et les projets*
- *p5 - la transition écologique*
- *p7 - l'économie agricole*
- *p9 - l'eau, l'environnement et la forêt*
- *p11 - favoriser la construction et les villes inclusives et durables, valoriser les données au service de l'accompagnement des territoires et de la gestion de crise*
- *p13 - l'habitat*
- *p15 - l'aménagement et la prévention des risques*

La DDT avec la mission coordination et accompagnement des territoires (CAT) est en première ligne pour déployer les programmes de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et accompagner les collectivités. Les temps forts de l'année ont été l'élaboration de 14 contrats de relance et transition écologique (CRTE), l'accompagnement des communautés de communes et communes lauréates du programme « Petites villes de demain », l'Atelier des territoires pour le Massif du Sancy, démarche innovante pour construire une vision stratégique de transition à long terme. Cette fonction d'accompagnement multi-forme, multi-partenariale, multi-thématique et « sur mesure » demande de l'agilité, de la transversalité, du mode projet. Elle porte les ambitions de transition qui nécessite la mobilisation d'aides en ingénierie et financières plus visibles grâce la plateforme Aides-territoires.



**Accompagner les
 projets du territoire et
 l'élaboration des CRTE**

La DDT est positionnée aux côtés des sous-préfets qui pilotent la démarche de contractualisation, pour un accompagnement sur mesure des collectivités :

- production de données : portrait de territoire/EPCI, portail de données pour la production de l'état des lieux écologique,
 - mobilisation du marché national ANCT pour 4 EPCI (Billom Communauté, Entre Dore et Allier, Ambert Livradois Forez, Plaine Limagne),
 - appui méthodologique pour construire la stratégie territoriale.
- Au final, ce sont 14 CRTE signés et un accord départemental de relance signé entre l'État et le Département.



**Co-piloter un Atelier des
 territoires pour le Massif
 du Sancy autour des
 dynamiques de
 transition**

Co-pilotage avec la communauté de communes Massif du Sancy d'un groupement de trois bureaux d'étude.

Finalisation d'une feuille de route avec une stratégie de transition et un programme d'actions pour la concrétiser, autour de 3 axes stratégiques : Territoire ressources, Parc du Grand Sancy, Habiter et équiper le territoire du quotidien.



**Participer à la mise en
 œuvre du plan avenir
 montagnes (PAM)**

Mobilisation de la DDT en relais du Commissariat de massif pour construire un modèle touristique plus diversifié et plus durable pour les territoires de montagne :

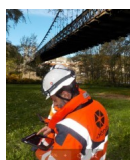
- « Avenir Montagnes Ingénierie » : SMAD des Combrailles lauréat (60 k€/an de l'État sur 2 ans pour l'ingénierie chef de projet)
- « Avenir Montagnes Investissement » : 6 projets retenus en 2021 (6,6 M€ de l'État) pour de l'hébergement touristique, thermalisme, valorisation de sites, diversification de l'offre...



**Promouvoir Aides-
 territoires**

Information des collectivités et acteurs locaux de l'ingénierie.

Référencement des aides des acteurs locaux accompagnant les porteurs de projet : PNR, CAUE, chambres consulaires, ADIL, ADUHME, agence d'urbanisme, établissement public foncier, préfecture,...



**Promouvoir le
 Programme National
 Ponts CEREMA**

Relais d'information de la DDT qui a permis à 230 communes de s'inscrire, soit 58 % des communes éligibles au programme, qui vont bénéficier de cette mesure du plan France Relance. Inventaire et évaluation de l'état de des ponts et murs de soutènement lancés en octobre (environ 800 ponts et 1300 murs de soutènement selon une première estimation).



**Apporter une expertise
 juridique**

Apport d'expertise de la mission juridique rattachée à la mission CAT au 1^{er} janvier 2021 à la DDT du Puy-de-Dôme mais aussi à celles du Cantal et de la Haute-Loire (poste interdépartemental mutualisé).

Comité local de cohésion des territoires

- 3 réunions organisées en 2021 (22 janvier, 26 mai, 25 novembre) pour promouvoir les programmes de l'ANCT et échanger avec les acteurs locaux
- des partages d'expérience de collectivités bénéficiaires des programmes de l'ANCT lors de la réunion du 25 novembre : actions des villes de Riom, Issoire et Thiers « Action cœur de ville », Volontaire en Administration à la communauté de communes Massif du Sancy, élaboration du projet de territoire/CRTE de la communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans



Réformes prioritaires et projets structurants

- Contribution de la DDT à la feuille de route interministérielle du préfet
- 9 réformes prioritaires suivies par la DDT (plan vélo, aires naturelles protégées, nouvelles installations des agriculteurs, aides PAC, logement personnes âgées, rénovation énergétique des logements, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, lutte contre l'étalement urbain, renouvellement urbain des quartiers, Action cœur de ville,)
- 6 projets structurants (UNESCO, PAT, PTGE, OTE, PVD, NPNRU)



Mission Affaires juridiques

- Mission interdépartementale (DDT du Cantal, DDT de la Haute-Loire et DDT du Puy-de-Dôme)

Activités pour la DDT 63 :

- 55 analyses juridiques pour les services métiers
- 15 mémoires en défense dans des contentieux administratifs
- 3 avis pour le Procureur de la République dans le cadre d'affaires pénales

Contributions et avis de la DDT

- Pour l'autorité environnementale :
 - 68 contributions sur des demandes de cas par cas
 - 12 contributions à des avis de l'autorité environnementale
- Pour la DREAL, service instructeur des autorisations environnementales – ICPE : 6 contributions
- Pour la préfecture, service instructeur DUP : 3 avis

« Action cœur de ville »

- 3 conventions en phase de mise en œuvre pour Issoire, Riom et Thiers
- Des résultats déjà visibles : 35 opérations d'investissement déjà réalisées ou en cours
 - Extension de l'école du Moutier à Thiers
 - Réaménagement de la place Saint-Avit à Issoire
 - Reconversion de l'ancienne manufacture des Tabacs à Riom
 - 110 logements rénovés grâce à des financements ANAH
- Près de 3 millions d'euros de financements de l'État (ANAH, DSIL/DETR, appels à projets)



Accompagnement sur mesure

- Accompagnement de projets structurants :
 - Projet de réhabilitation de l'A75 entre Coudes et Issoire (Maîtrise d'ouvrage DIRMC)
Accompagnement lié à la complexité des procédures et le calendrier contraint pour la réalisation des travaux.
Le dossier de DUP et MECDU devrait être finalisé en début d'année 2022.
 - Suppression de passage à niveaux entre Riom et Randan pour fiabiliser le niveau de service des lignes Clermont-Paris et Clermont -Lyon : participation aux Copil, Cotech et réunions de terrains ;
 - Suppression du passage à niveaux 22 de Ménétrol : participation aux Copil et Cotech pour déterminer les scénarios de rétablissement préférentiels compte-tenu du contexte urbain, d'un PPRI et des enjeux de mobilité ;
 - Projet « Voie verte-Via Allier » au nord et au sud du département (maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental) : projet à enjeux multiples nécessitant étude d'impact et soumis à plusieurs procédures réglementaires à articuler (concertation préalable, évaluation environnementale, DUP, autorisation environnementale) ;
 - Projet d'un sentier d'interprétation sur la commune de la Tour d'Auvergne avec la perspective d'une labellisation « Petites Cités de Caractère » : appui au recrutement d'un bureau d'étude, participation au COPIL de suivi de l'étude.
- Suivi des projets mobilité/plan de circulation avec le CEREMA pour les communes de Volvic et Marsat
- Bien UNESCO Chaîne des Puys-faille de Limagne : participation aux réunions Commission locale/Cotech/groupes de travail ; suivi du projet de classement de site de la Montagne de la Serre ; participation à la démarche Plan de paysage.



L'année 2021 a été marquée par des évolutions législatives et réglementaires importantes visant à permettre l'accélération de la transition écologique, notamment avec la promulgation de **la loi climat et résilience (LCR)** en août.

Dans ce cadre, l'engagement de la mission transition écologique de la DDT dans la **lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation de nos territoires** a été poursuivi et amplifié sur différentes thématiques :

- l'accompagnement des territoires à définir et mettre en œuvre leur **plan climat air énergie territoriaux (PCAET)**, avec 8 PCAET finalisés, 1 en cours d'achèvement et 1 nouveau territoire engagé, faisant du Puy-de-Dôme l'un des départements les plus avancés au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- l'accompagnement à l'essor des **projets d'énergie renouvelable (EnR)**, par l'élaboration d'un projet de **charte photovoltaïque** et l'organisation de l'accompagnement des porteurs de projet par le comité EnR ;
- la mobilisation des acteurs locaux dans la recherche d'**économie d'énergie**, au travers de la promotion du **décret tertiaire** ;
- l'intégration au quotidien de la transition au sein de la DDT, par **l'acculturation des agents** et l'évolution du fonctionnement des services.

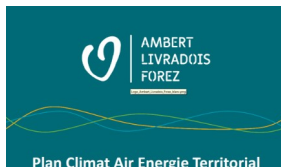


Accompagner les projets d'énergie renouvelable du territoire

Suivi de l'émergence et du développement des projets de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien) ;

Conseil à l'émergence des projets photovoltaïques et méthanisation, avec identification des enjeux des sites envisagés, sur les thématiques environnementales, urbanisme et acceptabilité sociétale ;

Mobilisation des acteurs territoriaux au sein du comité des énergies renouvelables (Comité EnR), notamment pour l'élaboration d'une charte départementale photovoltaïque.



Mobiliser les territoires dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation au changement

Accompagner les territoires dans la définition de leur politique de lutte contre le changement climatique, par l'élaboration et la mise en œuvre des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) ;

Favoriser les synergies entre les territoires, par l'animation d'un réseau départemental des territoires porteurs de PCAET.



Promouvoir le déploiement du dispositif éco-énergie tertiaire

Information des collectivités territoriales sur le dispositif éco-énergie tertiaire et les méthodologies de conduite de projet de rénovation énergétique des bâtiments ;

Accompagnement des collectivités sur l'identification des bâtiments assujettis au dispositif.



Accentuer l'acculturation des agents de la DDT pour la lutte contre le changement climatique

Définir et mettre en œuvre un plan d'actions « Agents et DDT exemplaires », visant à informer sur le changement climatique et ses incidences, à faire connaître les outils pour améliorer les comportements individuels et collectifs au travail et dans son quotidien, améliorer la prise en compte du changement climatique dans l'organisation et le fonctionnement de la DDT.

Accompagnement des Projets EnR

Photovoltaïque :

- réunions de concertations sur l'élaboration du projet de charte photovoltaïque départementale, dont une séance du comité EnR ;
- 8 réunions d'échange avec les bureaux d'études et porteurs de projet ;
- avis et conseil sur 12 projets émergents ;
- organisation de 2 réunions de cadrage avec les porteurs de projet et services de l'État, dont la DREAL.

Méthanisation :

- 4 réunions d'échange avec les bureaux d'études et porteurs de projet ;
- 2 projets présentés en comité EnR ;
- définition de la méthode d'accompagnement du comité EnR sur les projets de méthanisation.

Éolien :

- Participation au comité technique de suivi du projet éolien de Montcel Durable du 20 mai 2021 ;
- 7 contributions aux avis en émergence de projet, portés par la DREAL AURA.



Mobiliser les territoires dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation au changement

Accompagnement à l'élaboration et la mise en œuvre des PCAET :

- adoption définitive de 4 PCAET en 2021 (Combrailles Sioule et Morge, Billom Communauté, Agglo Pays d'Issoire et Plaine Limagne) ;
- avis de l'État sur le projet de PCAET d'Ambert Livradois Forez ;
- engagement de l'élaboration du PCAET d'Entre Dore et Allier, et transmission du Dire de l'État sur ce territoire.

Réseau des territoires porteurs de PCAET :

- organisation de 3 réunions du réseau des animateurs de territoire porteur de PCAET ;



Thématiques abordées :

- démarche éco-énergie tertiaire ;
- développement photovoltaïque à l'initiative des EPCI – exemple de l'appel à initiative privée (AIP) portée par Riom Limagne et Volcans ;
- suivi et évaluation de la mise en œuvre des PCAET – présentation de l'outil PROSPER ;
- projet de charte photovoltaïque départementale ;
- bilan à mi-parcours des PCAET.

Promouvoir le déploiement du dispositif éco-énergie tertiaire

Groupe de travail départemental :

- participation au pilotage du groupe de travail « rénovation des bâtiments publics » issu du CDTE ;
- organisation, participation et intervention dans une série de 5 webinaires à l'attention des maires, au printemps 2021.



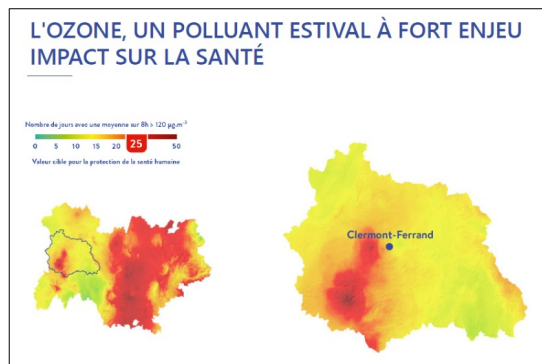
Accompagnement des assujettis :

- 5 communes accompagnées dans l'identification des bâtiments ;
- accompagnement spécifique du Biopole Clermont-Limagne.

Accentuer l'acculturation des agents de la DDT pour la lutte contre le changement climatique

Organisation de trois webinaires thématiques pour l'ensemble des agents de la DDT :

- rénovation thermique des logements ;
- gestion de la ressource en eau ;
- qualité de l'air et mobilité.



Actions internes:

- Participation de la DDT au challenge mobilité régional ;
- Expérimentation de la dématérialisation des procédures et diminution des usages en reprographie ;
- Conduite d'un groupe de travail interne sur 3 thématiques :
 - économies d'énergie ;
 - consommer éco-responsable ;
 - améliorer les usages numériques.

Le service économie agricole assure la **gestion d'aides européennes, nationales, régionales et départementales** à l'attention des exploitants et exploitantes agricoles et leurs sociétés, ainsi que l'application de la réglementation relative à l'activité agricole.

En tant que **Guichet Unique – Service Instructeur (GUSI)**, le SEA est **l'interlocuteur privilégié** des agriculteurs et agricultrices du département du Puy-de-Dôme.



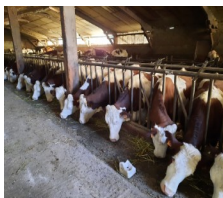
Appliquer les dispositions du code rural et de la pêche maritime dans les domaines du contrôle des structures, de la constitution de groupements, de la gestion de crise et des calamités agricoles

Mise en œuvre du plan gouvernemental suite au gel de printemps avec notamment l'instruction des aides attachées aux procédures de calamités agricoles ouvertes en 2021. Poursuite de la mise en conformité des sociétés sous la forme de groupement agricole d'exploitation en commun et rattrapage de l'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter. Gestion de l'aide exceptionnelle en faveur de la filière bovin viande



Mettre en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC) notamment par la gestion des aides surfaciques et animales des premier et second piliers

Instruction des demandes d'aides 2021 des droits à paiement de base adaptée en raison du contexte sanitaire. Prise en charge de l'augmentation des contrôles de supervision sur un nombre toujours plus important et varié d'aides.

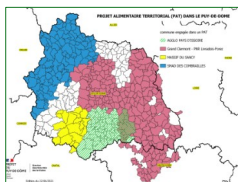


Déployer les actions en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs et de la modernisation des exploitations agricoles

Poursuite de l'instruction des dossiers de demandes de soldes de DJA de la programmation 2015-2020 et de la vérification des engagements des dossiers déposés entre 2010 et 2014. Gestion d'un nombre de projets « bâtiments » plus élevé dû à la multiplication par deux des appels à candidature pour la modernisation des exploitations agricoles notamment dans le cadre du bien-être et de la biosécurité animale. Soutien accru aux sollicitations des porteurs de projets dans le cadre des aides du plan de relance en faveur de la lutte contre les aléas climatiques.

Coordonner des contrôles

Adaptation continue des modalités et du nombre de contrôles aux contraintes liées à la crise sanitaire



Promouvoir et faciliter l'appropriation du plan de relance gouvernemental par les porteurs de projet

Accompagnement des opérateurs pour le montage des projets. Instruction des demandes d'aides pour les mesures locales du volet « transition agricole, alimentation et forêt » du plan de relance



Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation s'est déplacé à plusieurs reprises en 2021 dans le département du Puy-de-Dôme, notamment avec le Premier ministre le 23 avril pour annoncer la revalorisation des retraites agricoles à compter du 1^{er} novembre et pour aller à la rencontre des éleveurs à l'occasion du Sommet de l'élevage le 5 octobre (photo).

La ferme Puy-de-Dôme



Avec une surface agricole utile (SAU) de 385 000 ha dont 73 % de prairies, le département du Puy-de-Dôme se situe à la seconde place au niveau régional. Il reste en 2020 à la première place s'agissant du nombre d'agriculteurs, soit 5 742.

Les filières les plus importantes se répartissent de la manière suivante : la plaine de la Limagne au centre avec des grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux pour près de 89 000 ha), à l'ouest et à l'est, la filière bovine domine avec 320 000 animaux et notamment 93 000 vaches allaitantes principalement au nord-ouest et 55 500 vaches laitières au sud.

De nombreuses exploitations se diversifient, soit en polyculture-élevage, soit avec plusieurs productions animales (116 000 ovins, 50 500 porcins, 6 500 caprins et 2 millions de volailles).

Environ 23 % des exploitations s'illustrent par au moins un signe officiel de qualité (AOP Saint Nectaire, AOP Côtes d'Auvergne, Label rouge Charolais...), 8 % des exploitations bénéficient du label agriculture biologique et 20 % réalisent de la vente en circuit court.

Les aides du programme de développement rural



Les aides surfaciques concernent d'une part les indemnités compensatoires de handicaps naturels (instruction de 3336 dossiers) et d'autre part, les aides à l'agriculture biologique (304 dossiers instruits) et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), qui représentent 324 dossiers instruits comprenant divers engagements comme, par exemple, la réduction de la fertilisation pour préserver la diversité floristique des prairies.

141 MAEC non surfaciques ont aussi été demandées pour la protection des races menacées et les exploitations apicoles.

De plus, l'assurance-récolte a été sollicitée par 298 exploitants.

Les autres aides ont concerné la modernisation des exploitations et l'installation des jeunes agriculteurs : 112 dossiers instruits pour la modernisation des bâtiments dont 38 concernés par le volet biosécurité et bien-être animal du plan de relance, 11 pour l'acquisition de matériel, 23 pour l'irrigation individuelle et 1 pour l'irrigation collective, 10 pour la lutte contre la prédation.

214 ont sollicité le parcours à l'installation pour l'agrément ou la validation de leur plan de professionnalisation personnalisé et 67 d'entre-eux ont bénéficié de la dotation jeune agriculteur pour s'installer. Enfin, 11 CUMA ont bénéficié d'une aide au conseil stratégique.

L'application du code rural et de la pêche maritime



140 dossiers GAEC (groupement agricole d'exploitation en commun) instruits dont 23 agréments, et 130 suivis de conformité réalisés en 2021.

480 demandes d'autorisation d'exploiter et 22 demandes de mise en valeur de biens de famille.

527 avis émis sur le volet agricole pour les documents d'urbanisme et de planification.

Les aides PAC : un soutien économique aux agriculteurs



Le nombre de télédéclarants PAC pour la campagne 2021 est 5 256, le plus important de la région.

Les demandes d'aides couplées animales ont représenté 2038 dossiers à traiter relatifs aux bovins allaitants, 1060 aux bovins laitiers, 32 aux veaux sous la mère, 333 aux ovins et 61 aux caprins.

5212 demandes de droits à paiement de base ont été enregistrées qui ont donné lieu à 1096 clauses dont 951 pour les transferts de droits à paiement de base et 145 pour les dotations.

Les demandes d'aides couplées végétales ont représenté 664 dossiers pour les légumineuses fourragères, 24 pour le soja et 133 pour les protéagineux.

Par ailleurs, 350 exploitations agricoles ont été contrôlées en 2021 tous domaines confondus.

A la fin de l'année 2021, un montant total de subventions de plus de 140 M€ a été versé pour les aides couplées animales, les aides découplées et l'ICHN.

Les aides conjoncturelles et aux agriculteurs en difficulté



En avril 2021, le Puy-de-Dôme a été frappé par un épisode de gel exceptionnel impactant particulièrement les productions arboricoles et apicoles reconnues au titre des calamités agricoles.

Une cinquantaine de dossiers ont été éligibles à percevoir une indemnisation pour 1,5 M€ d'aides.

Un fond d'urgence « gel » de 60 000 € a également été déployé pour le Puy-de-Dôme afin de soutenir 8 arboriculteurs et 6 viticulteurs. De même, la prise en charge des cotisations sociales a été accordée à 84 bénéficiaires pour un montant de près de 275 000 €.

Le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties a également été activé pour les productions arboricole, viticole, apicole, fourragère, légumières et fruitières.

Concernant l'aide exceptionnelle bovine (compensation d'une partie des préjudices causés par l'effondrement de la demande en brouillards et jeunes bovins suite à la crise sanitaire), près de 470 exploitants ont été bénéficiaires de ce dispositif pour un montant de 500 000 €.

Enfin, des aides aux agriculteurs en difficulté ont été activées : audit global, aide à la restructuration des exploitations agricoles et aide à la réinsertion professionnelle.

La mise en œuvre du plan de relance



Au titre de la mesure 5 « Plantons des haies », 26 km de haies vont être implantés sur 48 exploitations agricoles du département, avec le soutien logistique et technique de 3 structures labellisées à cet effet.

La mesure 3 « biosécurité et bien-être animal » a représenté un tiers des projets bâtiments instruits par le service SEA et a fait l'objet de deux appels à candidature supplémentaires.

S'agissant des mesures 11 « initiative jardins partagés », 12 « alimentation locale et solidaire » et 13 « partenariat État/collectivités au service des projets alimentaires territoriaux », le service a instruit favorablement 17 projets pour l'attribution de plus de 800 000 € d'aides.



« Dans un contexte de **crise sanitaire**, le service **eau environnement et forêt** a su répondre aux besoins des territoires et des usagers. **Mobilisation et adaptation** ont permis de poursuivre l'instruction de nombreux dossiers soumis à la loi sur l'eau, **d'améliorer la gestion quantitative de l'eau** en lien avec le PTGE, **d'organiser l'activité liée aux plans d'eau** et de **préserv**er la **biodiversité**, par la définition d'une stratégie départementale sur les aires protégées.

Le service s'est par ailleurs fortement mobilisé pour l'instruction des nombreux dossiers déposés dans le cadre du **plan de relance forestier**.

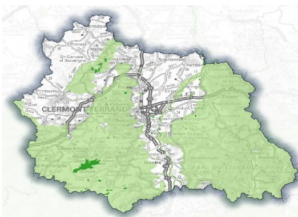


Améliorer la gestion quantitative de l'eau et accompagner l'émergence du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE Allier Aval)

Le travail sur la gestion quantitative de l'eau s'est poursuivi en 2021, avec la finalisation en mars 2021 de l'arrêté cadre sécheresse départemental, le passage progressif en volume des autorisations de prélèvement pour l'irrigation sur l'axe Allier et l'accompagnement de la profession agricole sur la création de retenues à usage agricole.

Le service a également accompagné le travail réalisé par l'animatrice du PTGE au sein de la CLE du Sage Allier aval, sur la gouvernance, la charte de projet et les règles de fonctionnement du comité ainsi que pour l'organisation des différents comités techniques et du 1^{er} comité de territoire du 13 décembre 2021.

67 % protection,
0,45 % protection forte



Définir une stratégie départementale concertée sur les aires protégées

La stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SAP 2030) affiche des objectifs ambitieux : 30 % du territoire national sous protection à l'horizon 2030 dont 10 % sous protection forte.

Sa déclinaison à l'échelle départementale a été réalisée avec une concertation à l'échelle de chaque arrondissement afin de cibler finement les enjeux et d'impliquer le plus en amont possible les élus locaux. Ainsi, 10 réunions sous présidence des sous-préfets ont été organisées, avec les acteurs techniques au printemps, puis avec les élus à l'automne. Le comité départemental s'est réuni en novembre 2021 pour valider les propositions à faire remonter au préfet de région.



Accompagner les éleveurs confrontés à la présence du vautour fauve

Le vautour fauve est une espèce protégée qui bénéficie d'un plan national d'actions « Vautours Fauves et activités d'élevage ». L'année 2021 a été marquée par une augmentation de la présence du vautour en estive ainsi que du nombre d'interactions vautours/bétail. La DDT, s'est fortement mobilisée pour accompagner la profession agricole, très inquiète.

Après une réunion d'informations en estives, un comité départemental a été mis en place avec deux groupes de travail interservices, et un protocole d'intervention DDT/GTV/OFB garantissant aux éleveurs concernés, une écoute et une analyse du rôle du vautour dans la mortalité du bétail.



Piloter l'activité plans d'eau en régularisant les différents usages dans le respect des milieux aquatiques

La mise en œuvre d'une nouvelle organisation en 2021 pour accueillir deux techniciens des anciennes agences de la DDT au sein du service eau environnement forêt, a permis de renforcer l'activité plans d'eau avec trois axes de travail :

- un volet de recensement des derniers plans d'eau non connus de l'administration, avec un focus sur l'usage
- un volet de régularisation administrative par le biais de travaux (moine, déversoir de crue, etc.) ou un effacement
- un volet contrôle des plans d'eau existants au programme Misen 2022



Instruire les dossiers du plan de relance forestier

Le plan de relance dédie des moyens financiers inédits pour engager le renouvellement forestier, en incitant les propriétaires forestiers à investir pour adapter leurs forêts ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation du changement climatique. Le service, en charge de l'instruction des dossiers, a reçu 122 dossiers éligibles pour 2,44 M€ de subvention (dont 1M€ déjà engagé au 31/12/2021), qui peuvent porter sur plusieurs types de peuplements :

- 73 dossiers sont concernés par des « peuplements pauvres »
- 38 dossiers sont concernés par des « peuplements sinistrés »
- 38 dossiers sont concernés par des « peuplements vulnérables aux effets du changement climatique »

Chiffres clés

- **Continuité écologique** : 14 ouvrages ont été mis en conformité dont 8 ont été effacés et 6 équipés de passes à poissons.
- **Loi sur l'eau** : 365 décisions délivrées qui portent notamment sur des ouvrages en lit mineur, de l'entretien/restauration de cours d'eau, des plans d'eau, des projets d'irrigation, l'abreuvement du bétail, des franchissements temporaires de cours d'eau, etc.
- **Contrats territoriaux** : 11 contrats sont en cours de mise en œuvre et 8 sont en phase d'élaboration ou de renouvellement.
- **Desserte forestière** : 7 dossiers représentant de 400 000 € d'aide ont été instruit
- **Défrichement** : 59 autorisations ont été délivrées et 10 procès verbaux dressés pour infraction au code forestier.
- **Natura 2000** : 2 nouveaux contrats natura 2000 portés par des associations ou propriétaires privés ont été engagés pour un montant de plus de 11 000 € visant la préservation d'espaces et d'espèces protégées. En parallèle, 405 000 € ont été engagés pour financer l'animation des sites natura 2000.
- **Battues administratives** : 82 diligences dont 46 pour le blaireau, soit une augmentation significative pour cette espèce.
- **Plan de contrôle** : dans le cadre de la MISEN, les agents de la DDT ont réalisé 214 contrôles, qui représentent 167 jours de contrôles sur les domaines de l'eau et de la nature, incluant ceux réalisés dans le cadre d'une convention interservice sur le bien UNESCO.

Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (: PTGE)

Suite à l'instruction du gouvernement du 07 mai 2019, le territoire du bassin Allier aval a été identifié comme territoire éligible à un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). La CLE du SAGE Allier aval a accepté de porter le dispositif, avec l'EPL en structure porteuse et avec un appui fort des services de l'État. Le préfet du Puy-de-Dôme a été désigné préfet référent par la préfète coordonnatrice de bassin.

Une démarche de PTGE permet d'organiser la mobilisation de tous les acteurs pour la gestion de l'eau sur un territoire. Fondé sur des principes de co-construction, il s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic partagé de l'état de la ressource et des besoins, en tenant compte du changement climatique, et a pour objectif la définition et la mise en œuvre d'un programme d'action permettant un équilibre entre besoins, ressources et bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques.

Le premier comité de territoire s'est réuni le 13 décembre 2021 et a permis aux acteurs, autour de temps de présentation et de temps d'ateliers, de s'approprier à la fois les enjeux mais aussi les différentes étapes de la démarche. Ils ont découvert avec intérêt les enjeux de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat, socle de la démarche.

Le PTGE Allier aval constitue une véritable opportunité de renouveler les modalités de dialogue entre les acteurs locaux et de créer une vision partagée du territoire vis-à-vis de la ressource en eau à l'horizon de 30 ans. L'implication de l'ensemble des acteurs permettra de faire face aux enjeux et aux défis de cette ressource en mettant en œuvre une diversité de solutions et de projets.



Stratégie assainissement



En 2021, le préfet du Puy-de-Dôme a durci sa stratégie départementale en matière d'assainissement pour mieux préserver les milieux aquatiques des pollutions. Cette stratégie prévoit des actions de police administrative graduées en fonction des dysfonctionnements identifiés : du simple courrier, au rapport de manquement administratif, à l'arrêté de mise en demeure pouvant aller jusqu'au blocage de l'urbanisme. Ainsi, sur les 56 agglomérations d'assainissement de plus de 1 000 équivalent-habitants (EH), 49 bilans annuels de fonctionnement ont été reçus à la police de l'eau et ont donné lieu à analyse.

- Pour les agglomérations $\geq 2 000$ EH : 3 sont encore en non conformité nationale, et sont suivies de près par le bureau police de l'eau qui rend des comptes à la commission européenne et pour lesquelles des courriers d'actions récursoires ont été envoyés en 2021.
- Pour les 1 000 EH $<$ agglomérations $< 2 000$ EH : 7 collectivités ont reçu un rapport de manquement administratif (RMA) pour une non conformité, notamment pour exiger a minima la validation d'un programme de travaux issu des conclusions de l'étude diagnostique réalisée ou en cours et 7 autres ont reçu un RMA pour non transmission du BAF.

Equilibre agro-sylvo-cynégétique

La recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique est un enjeu fort dans le département eu égard à sa forte composante agricole et forestière. L'année 2021 a notamment permis de renforcer l'action des acteurs autour de l'enjeu forestier. La commission départementale chasse et faune sauvage et sa formation spécialisée sylvicole, a travaillé pour renforcer cet équilibre, suite à l'alerte des forestiers constatant une pression exercée par les cerfs et les chevreuils et des répercussions économiques importantes pour le secteur. La DDT, à travers les instances de travail et en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs (FDC), a recherché un consensus entre les acteurs. Ainsi, ont été mis en place :

- une augmentation de l'ordre de 3 % sur les chevreuils et de 16 % pour les cerfs, des attributions minimales pour les plans de chasses dans l'arrêté préfectoral mini-maxi
- une visite terrain organisée par les forestiers pour sensibiliser l'État et les chasseurs sur les dégâts de cervidés en forêt
- un engagement de la FDC à mobiliser les sociétés de chasse sur les secteurs des futures plantations liées au plan de relance
 - un premier partage d'expérience sur l'expérimentation avec la méthode Brossier
 - Pallut d'évaluation des dégâts sylvicoles
 - un compromis trouvé sur l'ensemble du département pour la cartographie qui présente l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique.





CHIFFRES CLÉS 2021

Direction départementale des territoires du Puy-de-Dôme

Service expertise technique

Le service expertise technique s'est mobilisé toute l'année auprès des acteurs de l'acte de construire pour que le **bâtiment** soit au cœur de la transition écologique, de l'inclusion et de la relance :

* en accompagnant la rénovation du parc **immobilier de l'État** tout d'abord, avec le pilotage de l'« **opération OTE** », qui va permettre aux plus importants sites domaniaux de l'agglomération clermontoise d'afficher des performances énergétiques en avance sur les exigences du décret tertiaire,

* en favorisant des projets vertueux grâce à la labellisation **écoquartier**, qui a vu l'écoquartier de Trémonteix à Clermont-Ferrand atteindre l'étape 2,

* en portant les politiques d'**accessibilité** dans toutes ses composantes.

Il a assuré également au quotidien des missions variées dans le domaine de la sécurité des **remontées mécaniques et transports guidés** ou dans celui de la gestion du **bruit** dans l'environnement.

Enfin, le service a su mettre son expertise à la disposition des autres politiques publiques portées par la DDT avec, par exemple, un appui à la connaissance du territoire grâce à une offre de service en **cartographies et d'analyses spatiales** ou encore en portant le dispositif d'**astreinte** permettant à la DDT de répondre « présent » lors des crises.



Accompagner les politiques d'accessibilité

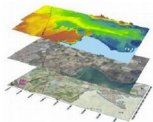
Le service a assuré toute au long de l'année, par délégation du préfet, la présidence et l'animation de la sous-commission départementale d'accessibilité (S.C.D.A.) qui est compétente pour examiner le volet accessibilité de nombreux dossiers notamment concernant les établissements recevant du public (E.R.P.)

Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de cette politique : par exemple lors des commissions intercommunales



Conduire des opérations immobilières pour l'État

Le service s'est fortement impliqué dans la conduite de différentes opérations (assistance à maîtrise d'ouvrage) de modernisation de l'immobilier de l'État au niveau inter-départemental (03.15.43.63). Il a également répondu présent pour la mise en œuvre du volet immobilier du plan de relance. L'année 2021 s'est concentrée sur la conduite des études et la préparation des travaux pour 2022 de plusieurs opérations d'envergure en lien avec OTE (sites multi-occupants du Puy de Dôme).



Développer l'usage de la géomatique au quotidien dans nos métiers

Le service a apporté au quotidien un appui aux autres services de la DDT et à ses partenaires (préfecture, sous-préfectures, DDPP...), en mettant à disposition des bases de données géographiques fiables et/ou en les exploitants pour produire des analyses, des études ou des cartes sur mesure, indispensables aux métiers de l'aménagement du territoire et à la préparation et à la gestion des crises.



Promouvoir la ville durable

Le service a assuré la promotion de la démarche ville durable auprès des collectivités afin de susciter l'émergence de projets nouveaux et faire reconnaître les projets remarquables avec la labellisation nationale écoquartier. Il a repris avec 3 autres DDT les missions d'animation régionale.



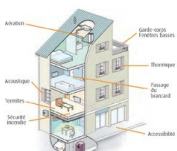
Suivre la sécurité des remontées mécaniques, des transports guidés et des lignes de frêt local

En collaboration étroite avec le service technique des remontées mécaniques et transports guidés (STRMTG) qui assure le contrôle et l'expertise dans ce domaine, le service a assuré le suivi des nombreux systèmes présents dans le département, tout particulièrement concernant les suites à donner aux incidents importants.



Évaluer et gérer le bruit des transports terrestres

Le service a lancé et/ou suivi les études des démarches françaises, le classement sonore, et européennes, les cartes de bruit stratégiques, de prévention du bruit des infrastructures de transport terrestres dans le respect des échéances réglementaires.



Porter les politiques de construction

Le service a renforcé son activité de contrôle des règles de construction et a poursuivi sa politique de prévention du risque de mэрule dans le bâtiment, avec trois nouvelles communes couvertes par des arrêtés préfectoraux.

Réhabilitation énergétique et densification des 3 principaux sites multi-occupant de l'État : « l'opération OTE »



Tout au long de l'année 2021, pilotage des études de conception des travaux de réhabilitation énergétique de « l'opération OTE » :

- pour un budget de 11,5 M€,
- au bénéfice des sites de la cité administrative, Léo Lagrange et Marmilhat soit 22.000 m² de surface de plancher, 13 administrations, plus de 1.100 agents concernés (dont 200 postes installés en plus),
- nécessitant de coordonner 4 maîtres d'œuvre,
- prévoyant d'importants travaux d'isolation des façades et toitures terrasses, de changement des fenêtres, des chaudières, sur la ventilation, etc,
- permettant d'atteindre les objectifs 2030 du décret tertiaire dès 2023 : baisse des consommations énergétiques de 40 % minimum sur chaque site,
- contribuant à la réussite de #France relance grâce à l'engagement effectif des principaux marchés de travaux avant le 31 décembre 2021.

Pôle maîtrise d'ouvrage bâtiment - interdépartemental

D'autres projets ont été pilotés dans le périmètre inter-départemental en appui aux DDT : réaménagement intérieur de la Préfecture du Cantal, création du centre d'examen du permis de conduire du Puy en Velay, réfection de la toiture de la préfecture de Haute Loire, rénovation énergétique de la DDT 43.

Ville durable : la démarche écoquartier

Favoriser l'émergence de nouveaux projets d'écoquartiers, valorisation et mise en avant des projets déjà avancés, animation (organisation de la commission régionale pour la labellisation, réunions d'animation du réseau) et communication autour de la démarche :

- l'écoquartier Ker-Avel, porté par une SCI familiale à Vertaizon, entre à l'étape 1 de la labellisation,
- La ville de RIOM a engagé des réflexions pour initier un projet d'écoquartier à proximité de la gare,
- L'écoquartier de Trémonteix à Clermont-Ferrand a été reçu à l'étape 2 de la labellisation,
- Une journée de formation à destination des porteurs de projets a été organisée en novembre à Saint-Chamond,
- La DDT a produit un film visant à promouvoir la démarche à travers l'exemple de Champratel à Clermont.



Sécurité des remontées mécaniques et transports guidés

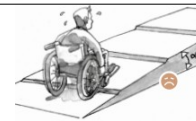
Avec le STRMTG², suivi de :

- 4 stations de ski : 2 téléphériques, 9 télésièges, 35 téléskis, 8 tapis
- 1 funiculaire
- 1 train à crémaillère (le panoramique des dômes)
- le tramway de Clermont-Ferrand
- une ligne ferroviaire de train touristique
- une ligne ferroviaire de fret local
- 4 vélorails

et des incidents, comme le dé guidage du tramway le 1^{er} septembre.



Accessibilité de la chaîne de déplacement



- 1 300 avis rendus par la sous-commission sur le respect de la réglementation accessibilité dans les établissements recevant du public (ERP)
- organisation et participation à 47 visites d'ouverture d'ERP
- Participation à 4 commissions intercommunales pour l'accessibilité (CIA)
- Rencontre de sensibilisation à l'accessibilité auprès des dirigeants de 8 centres commerciaux
- promotion de la plateforme collaborative Acceslibre qui met en valeur les lieux accessibles ouverts au public

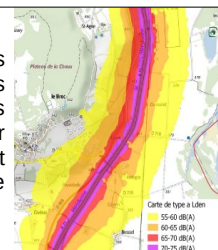


Développer et diffuser les données géographiques et accompagner les services de la DDT et les partenaires

- 1 portail cartographique multi-thématique de la DDT comprenant 185 jeux de données géolocalisées,
- 8 portails cartographiques thématiques : instruction ADS, porter à connaissance planification, cours d'eau, Natura 2000, bruit, zone blanche de téléphonie mobile, Informations Acquéreurs Locataires (IAL), gestion de crise
- 1 atlas cartographique diffusé sur le site internet départemental de l'État comprenant 28 cartes,
- 138 jeux de données produites par la DDT téléchargeables sur le catalogue national GEO IDE,
- administration locale du géoportail de l'urbanisme avec 214 documents publiés sur les 215 en vigueur,
- 61 productions sur mesure pour les services de la DDT, 20 pour des partenaires : par exemple recherche de foncier destiné à l'implantation de panneaux photovoltaïque au sol, évaluation de l'impact de la nouvelle cartographie des zones vulnérables aux nitrates ou encore identification des zones blanches de téléphonie mobile,
- 9 contributions et avis préalables pour les plans ORSEC,
- production d'un portail de données permettant aux collectivités de faire le diagnostic environnemental pour leur CRTE,
- assistance géomatique à l'équipe-projet en charge de la résorption des zones blanches de téléphonie mobile.

Prévention du bruit

• Révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre. Les communes concernées par ces nuisances seront invitées à annexer ce classement à leur PLU ou PLUi afin que les constructeurs dotent leurs futurs bâtiments d'une isolation acoustique adaptée.



- Suivi de l'actualisation des cartes de bruit stratégiques par le CEREMA¹, en lien avec les gestionnaires des grandes infrastructures.

Gestion de crise

- Organisation, animation et amélioration continue du dispositif de gestion de crise de la DDT, en partenariat avec les autres services, notamment le SPAR pour le risque inondation.
- Participation aux rencontres de l'atelier zonal de sécurité.

Construction

- 6 opérations de contrôle des règles de construction réalisés sur des logements collectifs neufs,
- 2 agents en cours de qualification pour réaliser les contrôles en régie dès 2022,
- 40 nouveaux cas de mэрule recensés dans le département et 4 nouvelles communes couvertes par arrêté préfectoral,
- 147 participations à des commissions de sécurité des établissements recevant du public.

¹ Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

² Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés

Dans un contexte toujours fortement impacté et contraint par la **crise sanitaire** et le recours accru au **télétravail**, les équipes du service habitat et rénovation urbaine ont su se **mobiliser** et adapter leurs modes de faire pour maintenir un niveau d'**activité très soutenu** et en adéquation avec les **besoins des collectivités et des particuliers**.

Des travaux collectifs ont notamment été menés au sein des équipes pour identifier les possibilités d'**améliorations de nos process** via notamment une plus grande **dématérialisation**.

Une implication particulière a également été nécessaire pour la mise en œuvre du **plan de relance**, qui s'est traduit par de nouvelles missions dans tous nos champs d'intervention.

La capacité d'adaptation et **l'engagement** des équipes est à souligner pendant cette année si particulière.



**Mettre en œuvre
 les politiques
 nationales sur
 le logement**

Appui aux collectivités dans l'élaboration de leur programme local de l'habitat (PLH) et dans la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demai.
 Signature de la prorogation de la délégation des aides à la pierre de Clermont Auvergne Métropole (CAM) pour l'année 2022.
 Dans le cadre du plan de relance, mise en œuvre de l'aide à la relance de la construction durable favorisant la construction dense.



**Encourager la
 production de
 logements
 sociaux**

Mobilisation du délégataire (CAM) et des bailleurs sociaux pour aboutir au financement et à l'agrément de près de 900 logements sociaux.
 Mise en œuvre de la loi SRU sur la mixité sociale avec un accompagnement plus spécifique des communes les plus déficitaires.
 Dans le cadre du plan de relance, financement d'opérations de réhabilitation de logements locatifs sociaux et de rénovation d'aires d'accueil des gens du voyage.



**Accompagner la
 rénovation du
 parc privé**

Accompagnement des collectivités pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs dispositifs programmés qui permettent de financer la rénovation de logements.
 Dans le cadre du plan de relance, financement des premiers dossiers de rénovation de Copropriétés avec le nouveau dispositif MaPrimeRénov' Copropriétés.



**Lutter contre
 l'habitat indigne**

Conseil et accompagnement des communes dans la lutte contre l'habitat indigne (notamment avec l'animation du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne avec tenue d'un COFIL en fin d'année).
 Renforcement des liens avec le procureur pour favoriser la lutte contre les marchands de sommeil (signature d'un protocole).
 Mobilisation des aides de l'Anah pour la résorption d'habitats dégradés.



**Agir pour la
 rénovation
 urbaine des
 quartiers
 prioritaires**

Accompagnement de CAM et de Thiers dans la mise en œuvre des conventions ANRU pour la rénovation de leurs quartiers prioritaires (St-Jacques, la Gauthière, les Vergnes et le centre ancien de Thiers) : la tenue des premières revues de projet a permis un 1^{er} point d'étape et a conduit à des modifications contractuelles par avenants.
 Appui des porteurs de projet et des maîtres d'ouvrages pour le déploiement de la dématérialisation complète de l'ensemble des procédures.
 Dans le cadre du plan de relance, accompagnement de la Métropole pour sa candidature à l'appel à projet Quartiers fertiles (lauréat en fin d'année).



Politiques nationales sur le logement

En 2021, accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre des politiques nationales sur le logement et l'aménagement du territoire :

- **3 collectivités** (CAM, API et Mond'Arverne) pour leur programme local de l'habitat (PLH)
- **1 collectivité** (CAM) pour la prorogation de la délégation des aides à la pierre de CAM pour l'année 2022



Dans le cadre du plan de relance, une aide a été distribuée à **11 communes** pour un peu plus de **500 k€** afin de favoriser la relance de la construction de logements neufs tout en soutenant l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN).



Le SHRU a participé aux travaux de l'observatoire local des loyers du Grand Clermont (financement de **46 k€**) et à l'obtention de son agrément.



Financement du logement social

L'année 2021 a permis le financement et l'agrément de près de **900 logements sociaux** (locatifs et en accession sociale), dont **277 PLAI** à destination des ménages modestes voire très modestes (**9 PLAI adaptés** à bas niveau de quittance).



Le SHRU a instruit l'approbation de la convention d'utilité sociale (CUS) d'Auvergne Habitat qui définit la politique de gestion du patrimoine de **18 000 logements** sur les 6 prochaines années.



Le SHRU a également assuré le suivi de la loi SRU avec un accompagnement plus spécifique des communes les plus déficitaires par rapport à l'objectif de 20 % de logements sociaux. Près de **200 logements sociaux** ont été agréés sur ces communes.



Le SHRU a accompagné l'association de gestion du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans le cadre de la mise en œuvre du schéma avec notamment une subvention de **50 k€**.



Dans le cadre du plan de relance :

- **2 M€** d'aides ont été attribuées pour financer la restructuration et la rénovation énergétique de **310 logements sociaux**



- **48 k€** d'aides ont été attribuées pour financer la rénovation de **68 places** dans des aires d'accueil des gens du voyage

Rénovation du parc privé

Une année 2021 marquée par un niveau d'engagement exceptionnel jamais atteint avec un dépassement de **+ 20 %** des objectifs fixés par le CRHH :

- **11,7 M€** d'aides engagées pour **1 168 logements**
- **1 212 dossiers** de paiement instruits pour **7,7 M€**
- premiers dossiers de rénovation énergétique de Copropriété avec la nouvelle aide MaPrimeRénov' Copropriétés (**740 k€** de subvention pour **120 logements**)



Les collectivités ont été accompagnées pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs dispositifs programmés : notamment avec la signature d'un nouveau PIG avec le Conseil Départemental qui permet de mettre en place et de financer un accompagnement « clé en main » des publics modestes dans la rénovation de leur logement. Ce PIG prévoit, sur 3 ans, **13,4 M€** de subventions de l'Anah en ingénierie et en travaux pour la rénovation de **1 275 logements** pour un montant estimé de **25 M€** de



Lutte contre l'habitat indigne (LHI)

L'activité de lutte contre l'habitat indigne a été particulièrement soutenue en 2021 avec notamment :

- **1,8 M€** d'aides de l'Anah pour des travaux de rénovation d'habitat indigne
- **207** relevés d'observation du logement reçus par le PDLHI
- **1** protocole signé entre le procureur et le préfet sur la lutte contre les marchands de sommeil
- **21** communes accompagnées sur des situations de mise en sécurité
- Participation à **33 comités techniques**, 6 réunions de synthèse et **10** commissions DALO
- **1** avis favorable de la commission nationale de lutte contre l'habitat indigne concernant l'éligibilité aux financements RHI-THIRORI de l'ilot Conchette à Thiers
- **1** subvention expérimentale de **50 k€** pour le Conseil départemental pour accompagner dans la prise en charge des publics complexes



Préfet du Puy-de-Dôme @Préfet63 - 12 oct. Signature de jour, entre le Préfet et le Procureur, du protocole de lutte contre l'habitat indigne. Ce protocole vise à renforcer les procédures déjà existantes afin d'améliorer les réponses pénales apportées aux infractions constatées.

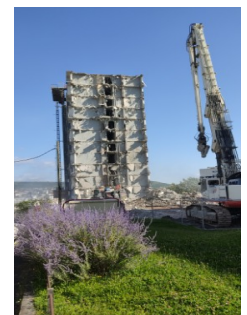


Rénovation des quartiers prioritaires

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) Le déploiement opérationnel s'est fortement accéléré.

Sur le territoire clermontois **17,7 M€** engagés et **8,2 M€** payés avec notamment :

- 4 opérations de reconstitution de logement locatifs sociaux pour un total de **80** logements
- 5 opérations de démolition concernant **382** logements
- 1 opération de requalification de **139** logements
- **494** relogements (sur 1 292) ont été effectués



Sur le territoire de Thiers, **2,8 M€** engagés et **620 k€** payés permettant ainsi que toutes les opérations de ce territoire soient engagées.

Dans le cadre du plan de relance, accompagnement de Clermont Auvergne Métropole lauréate de l'appel à projet Quartiers fertiles qui prévoit une subvention de **460 k€** pour une ferme urbaine et un tiers lieu nourricier sur le quartier des Vergnes.



« Dans une année 2021 encore marquée par la **crise sanitaire**, le service prospective aménagement risques a poursuivi son **implication** au service des territoires et de leur aménagement. **L'accompagnement du territoire** a encore été au cœur de nos missions avec le suivi des démarches de **planification**, en visant un modèle de développement sobre en foncier, l'accompagnement des lauréats du programme « petites villes de demain », la **promotion des mobilités alternatives** à la voiture individuelle, l'amélioration de la connaissance des **risques**, la préparation de la **dématérialisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme**.



Accompagner les projets du territoire

Suivi des démarches d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme, en lien avec les nouvelles équipes communales et intercommunales : relance des procédures en cours (notamment 4 PLUi, couvrant plus de 60 % de la population du département) et nombreuses prescriptions pour l'élaboration de nouveaux documents. Sensibilisation des collectivités à la loi climat et résilience, notamment sur le volet de la sobriété foncière. Accompagnement de projets structurants, comme le projet de mise en site propre des lignes B et C du SMTc, notamment sur l'aspect articulation des procédures administratives.



Contribuer localement au programme France Relance

Instruction et accompagnement des porteurs de projet dans le cadre des 2 appels à projets « recyclage foncier des friches », qui ont permis à 9 projets d'être retenus dans le Puy-de-Dôme pour environ 7,2 M€ de subventions afin d'accélérer la réalisation d'opérations de recyclage de friches en faveur de logements sociaux, de résidences sénior modernes ou bien encore pour l'installation d'entreprises.



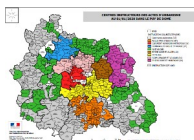
Promouvoir des mobilités plus vertueuses

Accompagnement des collectivités dans leurs réflexions pour la prise de compétence mobilité suite à la loi d'orientation des mobilités. Accompagnement des porteurs de projets candidats aux divers appels à projets nationaux (transports en commun en site propre, vélo). Signature en janvier de la convention du plan de mobilité employeur (PDME) multi-sites de l'État. Pilotage de ce plan, avec notamment l'organisation d'événements à destination des agents de l'État pour promouvoir les mobilités durables.



Piloter le programme « Petites Villes de Demain »

Accompagnement des territoires lauréats (32 communes et 13 EPCI) dans le lancement opérationnel du programme faisant suite à la signature de la convention d'adhésion (recrutement des chefs de projet, pour certains de managers de centre-ville, lancement des premières études, etc). Mise en place et animation d'un réseau départemental associant les partenaires et cofinanceurs (banque des territoires, conseil départemental, CAUE, EPF PNR, ANAH, CEREMA, ADHUME, etc).



Piloter l'activité départementale « droit des sols »

Mise en place de la nouvelle organisation interne de la DDT regroupant au sein du même bureau l'ensemble des instructeurs. Préparation de la dématérialisation de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ; animation du réseau départemental des centres instructeurs. Instruction des autorisations d'urbanisme et calcul des taxes d'aménagement au service des collectivités.



Caractériser les risques et les prendre en compte dans l'aménagement

Pilotage des études et élaboration de plans de prévention des risques pour améliorer les connaissances risques en lien avec l'urbanisation. Rédaction d'avis sur les documents d'urbanisme et autorisations d'urbanisme pour une prise en compte du risque dans les projets. Accompagnement de projets en phase amont.



Accompagner les collectivités dans la prévention des risques et préparer la gestion de crise

Gestion du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), mobilisé notamment au bénéfice des communes du Mont-Dore et de La Roche-Blanche (chute de blocs rocheux) Suivi des programmes d'actions de prévention des inondations des agglomérations clermontoises et riomoises. Diffusion aux collectivités de données utiles à la préparation à la gestion de crise liée aux débordements de l'Allier.

Accompagner les projets de territoire

- 2 avis de l'État sur des procédures d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme et 39 avis sur les procédures secondaires
- 7 documents d'urbanisme examinés en CDPENAF
- 9 porter à connaissance et 1 note d'enjeux
- 4 PLUi accompagnés, prise de compétence de la communauté de communes Entre Dore et Allier
- 3 actions de "formation" auprès des élus sur la procédure et le contenu des PLUi
- 59 procédures d'élaboration ou de révision de documents d'urbanisme en cours



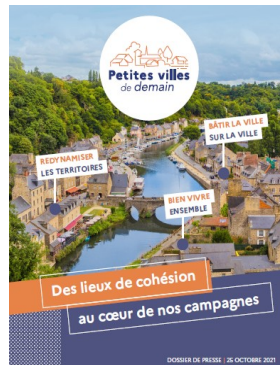
Promouvoir des mobilités plus vertueuses

- Accompagnement des collectivités dans leurs réflexions sur la prise de compétence mobilité, 9 EPCI sur 14 ont pris la compétence
- Signature en janvier de la convention du PDME multi-sites de l'État et organisation d'événements annuels « mobilité » sur les sites de l'État
- Challenge mobilité : participation de 45 % des agents de la DDT
- Accompagnement de l'État sur le projet « InspiRe »



Piloter le programme « Petites Villes de Demain »

- Établissement des 13 conventions d'adhésion
- Recrutement des 13 chefs de projet
- Accompagnement des 32 communes et 13 EPCI lauréats pour l'atteinte de l'objectif d'une signature d'une convention « Petites Villes de demain » sous 18 mois



Piloter l'activité départementale « droit des sols »

- Instruction des actes ADS sur 169 communes, 5 548 actes délivrés (permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme)
- 111 dossiers ADS examinés par la CDPENAF
- 343 avis rendus sur sollicitations des centres instructeurs des collectivités
- Instruction de 6 dossiers de demande d'exploitation commerciale
- Instruction de 107 demandes relatives à des panneaux publicitaires et enseignes extérieures
- Calculs des taxes d'aménagement sur 15 157 dossiers, générant 12 696 246,03 € de taxes :
 - + 9 925 385,09 € de taxes communales
 - + 2 770 860,94 € de taxes départementales



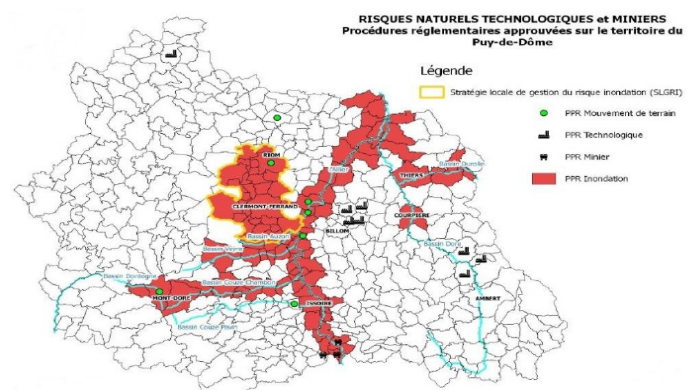
Accompagner les collectivités dans la prévention des risques et préparer la gestion de crise

- 1 212 764 € de subventions versées au titre du FPRNM pour des études, travaux, acquisitions amiables et opérations de relogement
- 60 bulletins de veille établis
- 5 jours de relevés d'événements (inondation, ruissellement, chute de blocs)



Améliorer la connaissance des risques et leur prise en compte dans l'aménagement

- Pilotage de 5 études en vue de l'élaboration ou la révision de plans de prévention des risques naturels
- Suivi des travaux prescrits par 2 plans de préventions des risques technologiques : travaux liés au PPR Titanobel terminés
- 145 avis rendus sur demandes d'autorisation d'urbanisme



DIRECTION

Tel: 04 73 43 16 21

Directeur : Guilhem BRUN

Directrice Adjointe : Manuelle DUPUY

Action sociale
Hélène SOUCILLE, AS

Santé et Sécurité au travail
X., ASP
Géraldine FRANCISCO. ASP

Architecte conseil
Christine DESERT

Paysagiste conseil
Patricia PERRIER

**Mission Coordination et
Accompagnement des
territoires**

Tel : 04 73 43 17 31

- **Responsable**
Michelle JULIEN-SULLY
- **Chargés de mission
accompagnement
des territoires**
Jordi LOPEZ
Laurence PAQUET
- **Chargé de mission
affaires juridiques**
Quentin BURELIER

**Mission Transition
Écologique**

Tel : 04 73 43 15 03

- **Chargé de mission**
Alexandre BRETEAU

**Service Économie
Agricole
SEA**

Tel : 04 73 42 14 53

- **Chef du service**
Alfred GROS
Adjoint
Fabien PESTY
Coordination des
contrôles
- **Vie de l'agriculteur**
Loïc VERNET
- **Aides surfaciques et
animales**
Sylvie TABOURIN
- **Installation et
Développement**
Caroline ALVAREZ
- **Référente unique**
Isabelle LAMPRE

**Service Eau
Environnement Forêt
SEEF**

Tel : 04 73 42 14 19

- **Cheffe du service**
Caroline MAUDUIT
Adjoint
Xavier PINEAU
- **Mission avis
Environnementaux**
Laurent
HEILIGENSTEIN
- **Police de l'Eau**
Corinne PIERRAT
- **Politique Territoriale
de l'eau**
Nathalie NICOLAU
- **Forêt – Chasse,
Espaces Naturels**
Alexandre MEGE

**Service Expertise
Technique
SET**

Tel : 04 73 42 14 58

- **Chef du service**
Florent LEBERT
- **Géomatique, Gestion
de Crise**
Vincent THÉNARD
- **Bâtiment durable**
Gwennaél DAVAYAT
- **Aménagement
Durable, Accessibilité**
Didier MOUTON

**Service Habitat
Rénovation Urbaine
SHRU**

Tel : 04 73 43 16 91

- **Chef du service**
Julien ÉVELLIN
Adjoint
Julien PITTION
- **Habitat Public**
Catherine PAULA
- **Rénovation Urbaine**
Pascal MARTIN
- **Parc Privé**
Léonard PONOMALÉ

**Service Prospective
Aménagement – Risques
SPAR**

Tel : 04 73 43 16 41

- **Chef du service**
Geoffrey PRIOLET
Adjoint
Thierry BONNABRY
- **Planification et aménagement**
Jennifer CAINE
- **Pilotage Droit des Sols et
fiscalité de l'urbanisme**
Mission publicité – CDAC
Stéphanie LEVAVASSEUR
- **Connaissance territoriale
Analyse territoriale et
prospectives**
Caroline FAUCHER
Céline BARRAILH
- **Prévention des risques**
Pierre-François DELOULME

Direction, SHRU, SPAR
7 rue Léo Lagrange,
63033 Clermont-Ferrand cedex 1
Tel : 04 73 43 16 00

SET, SEEF, SEA
Site de Marmilhat – 16 rue Aimé Rudel,
BP 43, 63370 Lempdes
Tel : 04 73 42 14 14

Sites distants :
Ambert
Besse
Issoire
Riom

Courriel : ddt@puy-de-dome.gouv.fr
Site internet : www.puy-de-dome.gouv.fr

01 janvier 2022



Directeur de publication :

Guilhem BRUN

Contribution de l'ensemble des services

7, rue Léo Lagrange – 63000 Clermont-Ferrand

04-73-43-16-40

www.puy-de-dome.gouv.fr

- 2022 -

